

ARRETE FIXANT LE TARIF DU GAZ NATUREL 2023

du 21 décembre 2022

(T.V.A. non comprise)

Le Conseil municipal,
sur la base du droit supérieur et des articles 30 et suivants du
« Règlement sur le raccordement, l'acheminement et la fourniture de
gaz naturel (RAFGAZ) » de la commune de Saint-Imier et les
dispositions de « l'Ordonnance tarifaire relative à la fourniture de gaz
naturel par les Services techniques de Saint-Imier (STSI) »,

arrête :

Généralités

Article premier

¹ Les prix (hors taxe)) indiqués dans l'article 2 comprennent le gaz naturel, les coûts d'utilisation du réseau et les éventuelles taxes fédérales, cantonales et communales.

² Les taxes fédérales et cantonales sont directement répercutées par le département de l'Equipement sur les prix mentionnés dans le présent arrêté dès leur entrée en vigueur, y compris la taxe CO₂.

³ Toutes les modifications de la rémunération pour l'utilisation des réseaux amont seront répercutés.

⁴ Tout consommateur désirant faire valoir son droit d'éligibilité le fait par écrit dans les délais imposés par le droit supérieur.

Tarifs 2018

Art. 2

Les tarifs 2023 de fourniture du gaz naturel (HT) sont les suivants :

| Segments de clients | Abonnement CHF/ an | Taxe puissance CHF/kW installé/ an | tarifs ct/kWh |
|------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------|
| Cuisson | 144.00 | | 26.34 |
| Chauffage (<100'000 kWh/ an) | 288.00 | | 18.14 |
| Chauffage (>100'000 kWh/ an) | | 43.20 | 15.94 |
| Interruptibles | | 28.80 | 16.14 |
| Interruptibles réseau | | 24.00 | 16.30 |

Conditions particulières

Art. 3

Le Département de l'équipement peut créer divers produits énergétiques sur la base des prix et tarifs du présent arrêté.

Entrée en vigueur

Art. 4

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il abroge les tarifs précédemment en vigueur.

Il a été approuvé par le Conseil municipal le 20 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président :

Denis Gerber

Le Chancelier :

Beat Grossenbacher

Saint-Imier, le 21 décembre 2022